Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260703-DEL26111-DE

Séance du Conseil municipal du 03 juillet 2026

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 JUILLET 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	28	6	1

Affichage : 06 juillet 2026

Secrétaire de séance : **Yves HUSTÉ**

L'an deux mille vingt six, le 03 juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPECLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Frédéric BERNARD, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Delphine CHAUVIET, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Antonio DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :
Jacques CARLION donne pouvoir à Gaëtan AUPÈCLE, Lawrence LOONTJENS donne pouvoir à Fabienne MOINDROT, Philippe FOURNIÉ donne pouvoir à Jill GAUCHER, Sandrine MARTIN donne pouvoir à Julien DUFRAINE, Martine MILLEPIED donne pouvoir à Brigitte COCARD, Christophe PISTILLI donne pouvoir à Bruno BOURDIN.

Était absent :
Marc-Antoine FOSSARD.

DEL26/111 – CONVENTION DE PARTENARIAT DE DIFFUSION ET D'ÉDUCATION ARTISTIQUES " PASSERELLES DES ARTS " ENTRE LA VILLE ET LA FOL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Le Maire

Considérant le partenariat, depuis de nombreuses années, entre la Fédération des Œuvres Laïques du Cher et la Ville de Vierzon, permettant une programmation annuelle de spectacles vivants à destination des écoles publiques dans le cadre d'un dispositif appelé « Passerelles des Arts, spectacle vivant »,

Considérant que cette action artistique et éducative destinée aux élèves du département du Cher cible environ 1100 élèves vierzonnais au titre de l'année scolaire 2026-2027,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260703-DEL26111-DE

Considérant que la FOL demeure responsable de l'organisation et de la gestion du dispositif pour la Ville en mettant en place, en collaboration étroite avec les services municipaux, une programmation de trois spectacles vivants, durant l'année scolaire,

Considérant que la Ville permet d'accueillir ces spectacles au sein du Théâtre Mac-Nab afin d'offrir des conditions d'accueil les plus confortables et professionnelles possibles,

Une convention de partenariat est donc rédigée afin de fixer les termes de cette collaboration pour une durée d'un an. Elle précise notamment la participation financière de la Ville à l'achat des spectacles fixée et à ses coûts connexes, au titre de l'année scolaire 2025-2026, à 12 526 €, dont 5494 € inscrits au budget annexe du Mac-Nab.

Vu l'avis favorable de la commission affaires scolaires, petite enfance, enfance, jeunesse du 9 juin 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'approuver la convention de diffusion et d'éducation artistique passée entre la Fédération des Œuvres Laïques et la Ville au titre de l'année scolaire 2026-2027,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal et au budget annexe, article 60420.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance — Le Maire

Yves HUSTÉ — Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 06 juillet 2026